

## Déclaration de Geoffrey Rippon (9 juin 1971)

**Légende:** Le 9 juin 1971, Geoffrey Rippon, chef de la délégation britannique pour les négociations d'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE), se félicite devant la Chambre des Communes de l'avancement des pourparlers avec les instances communautaires.

**Source:** Parliamentary Debates. House of Commons. Official Report. Fourth session of the Forty-Fifth Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Twentieth year of the reign of her Majesty Queen Elizabeth II. Dir. of publ. Hansard. 1970-71, No 818; fifth series. London: Her Majesty's Stationery Office. "European Economic Community", p. 1043-1046.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_geoffrey\\_rippon\\_9\\_juin\\_1971-fr-3f9353fd-b885-453b-b2bf-7e2d64db32b6.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_geoffrey_rippon_9_juin_1971-fr-3f9353fd-b885-453b-b2bf-7e2d64db32b6.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016



## Déclaration de Geoffrey Rippon (9 juin 1971)

**Le Chancelier du duché de Lancaster (M. Geoffrey Rippon):** Monsieur le Président, avec votre permission et celle de la Chambre, je souhaiterais faire une déclaration à propos de la réunion à laquelle j'ai assisté le 7 juin, à Luxembourg, avec les représentants de la Communauté européenne.

Cette réunion a permis de parvenir à un accord sur trois points importants et de faire avancer favorablement les discussions portant sur bien d'autres questions primordiales.

Le premier accord porte sur les exportations de sucre en provenance des pays en voie de développement faisant partie du Commonwealth. La Chambre se souviendra certainement de mes propos lorsque je lui ai rapporté le contenu de la précédente réunion ministérielle des Communautés européennes, le 17 mai dernier. J'avais alors indiqué que la Communauté avait fait une proposition concernant ces pays, dont les intérêts sont à présent protégés par le *Commonwealth Sugar Agreement* (Protocole sur «le sucre»). J'avais clairement dit aux représentants de la Communauté lors de cette réunion que le gouvernement de Sa Majesté voyait la nécessité de consulter les autres gouvernements du Commonwealth concernés avant de répondre à cette proposition. Ces gouvernements se sont donc réunis à Londres les 2 et 3 juin derniers. J'ai pu leur expliquer que l'assurance ferme proposée par la Communauté répondait à leurs inquiétudes et servaient leurs intérêts, et les participants se sont mis d'accord sur un communiqué qu'avec votre permission, je diffuserai dans le compte rendu officiel (*Official Report*). Les représentants du Commonwealth ont convenu d'accepter la proposition de la Communauté sur la base de la déclaration figurant dans le communiqué.

Le 7 juin, à Luxembourg, j'ai communiqué leur acceptation aux représentants de la Communauté qui ont, à cette occasion, précisé leur position quant aux importations de sucre en provenance de l'Inde – pays signataire du *Commonwealth Sugar Agreement* –, et dont les intérêts seront pris en compte au titre des mesures précédemment convenues pour les pays en voie de développement faisant partie du Commonwealth et situés en Asie.

Ces échanges signifient que la question fondamentale du sucre provenant des pays en voie de développement faisant partie du Commonwealth a été résolue de façon satisfaisante. Il y a tout lieu de se féliciter d'un dénouement aussi important et satisfaisant.

La Chambre se souviendra également de ma déclaration du 17 mai à propos d'un deuxième accord intervenu sur des mesures satisfaisantes permettant le maintien de l'importation de certaines matières premières importantes pour l'industrie britannique. Le problème de l'alumine était le seul problème resté en suspens. Il est maintenant résolu. Avec votre permission, j'en ferai publier les détails dans le compte rendu officiel.

Le troisième point ayant donné lieu à un accord concerne les problèmes monétaires. L'avenir de la livre sterling ne constitue pas, à proprement parler, un point à débattre dans ces négociations. Les Six se sont néanmoins intéressés aux problèmes que pourrait susciter l'arrivée d'une grande monnaie de réserve dans une Communauté élargie, progressant vers une union économique et monétaire plus étroite. Pour notre part, nous avons dit clairement que nous étions prêts à envisager une réduction graduelle et ordonnée des balances sterling officielles après notre adhésion, mais nous avons aussi souligné la nécessité de remplir trois conditions. Il faudrait, premièrement, que les propositions soumises soient acceptables pour les détenteurs officiels de livres sterling, qui auraient besoin de constituer d'autres actifs de réserve. Deuxièmement, il ne faudrait pas que nos propres ressources et notre balance des paiements aient à supporter un fardeau inacceptable. Troisièmement, il faudrait que ces propositions favorisent la stabilité du système monétaire international.

Dans la déclaration que j'ai faite au Luxembourg, j'ai répété que nous étions prêts à envisager une réduction graduelle et ordonnée des balances sterling officielles après notre adhésion. Je me suis engagé à ce qu'après cet événement, nous soyons prêts à discuter des mesures les plus à même de permettre la réalisation d'un alignement progressif des composantes externes de la livre sterling, et des pratiques qui s'y rapportent, sur celles d'autres monnaies de la Communauté, dans le cadre de l'acheminement vers une union économique et monétaire dans la Communauté élargie. J'ai fait part de notre certitude que la livre sterling officielle pourrait

faire l'objet de mesures nous permettant de participer pleinement à ces progrès. J'ai dit également que nous mènerions pendant ce temps une politique cohérente avec ces objectifs à plus long terme en vue de stabiliser les balances officielles.

Les représentants de la Communauté ont pris acte de ma déclaration avec satisfaction et ont déclaré qu'ils acceptaient nos suggestions sur la manière dont cette question devrait être traitée. Il n'y a donc plus de problème entre nous sur ce point.

En dehors des questions sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord le 7 juin, j'en ai profité pour expliquer aux représentants de la Communauté l'extrême importance que nous attachions à l'aboutissement d'un accord satisfaisant sur la pêche. Nous avons demandé un engagement ferme à modifier la politique commune actuelle en matière de pêche après l'élargissement de la Communauté de manière à prendre en compte les nouvelles circonstances et exigences d'une Communauté à Dix. En outre, nous tenons à nous assurer dès le départ que nos zones de pêche côtières, notamment, reçoivent une protection adéquate. Nous avons proposé à cet effet de réserver des droits de pêche exclusifs sur une bande de six milles marins (11 kilomètres environ) – établie à partir des lignes de base définies dans la Convention européenne sur la pêche de 1964 – et d'élaborer conjointement une clause d'établissement de façon à garantir que seuls les bateaux réellement basés dans nos ports puissent naviguer et pêcher à l'intérieur de ces limites.

Compte tenu de notre position actuelle et de celle des Six, qui possèdent déjà des droits de pêche historiques de toutes sortes le long de nos côtes dans la zone des six à douze milles marins, nous considérons que notre proposition est prudente et raisonnable. Ce qu'il ne faut surtout pas oublier, ce sont les lignes de base établies en 1964, à partir desquelles serait établie la limite de six milles marins, car elle garantit la protection de zones importantes comme les détroits de Minch, le Moray Firth, l'estuaire de la Clyde, la baie de Cardigan, la baie de Morecambe, le Solway Firth et l'estuaire du Wash.

La Conférence a convenu des voies d'examen de cette question.

Enfin, j'ai attiré l'attention sur la nécessité de convenir d'un mécanisme permettant aux nouveaux pays membres, s'ils devaient rejoindre les Communautés, d'être étroitement associés à tous les aspects du développement et des activités communautaires sur la période pouvant durer plusieurs mois allant de la signature d'un traité d'adhésion à son entrée en vigueur. Il est évident que toutes les parties concernées ont intérêt à prendre des dispositions satisfaisantes durant cette période car les membres tant existants que futurs de la Communauté tiendront à s'assurer que l'élaboration des politiques de la Communauté pendant ce laps de temps se déroule de manière acceptable pour tous.

Nous avons confirmé que la prochaine rencontre communautaire de niveau ministériel se tiendra les 21 et 22 juin.

**M. Harold Lever:** Je pense que vous comprendrez, Monsieur le Chancelier, que si nous accueillons favorablement vos réserves sur le problème de la pêche, nous devons les considérer de façon provisoire en attendant que vous transmettiez un rapport complet et détaillé à la Chambre. Dans cette attente, considérez-vous que les points de vue échangés hier sur la question des limites de six et douze milles marins ont un rapport avec ce problème?

S'agissant de la zone sterling, Monsieur le Chancelier, vous avez enfin fini par admettre que cette question devra être examinée et éclaircie tant que les négociations sont en cours. Bien que vous vous soyez tardivement rangé derrière cette position, peu de choses dans votre déclaration éclairent la Chambre sur ce que vous avez véritablement en tête. Puis-je maintenant vous demander à quelles suggestions sur la manière dont la question devrait être traitée vous venez de faire allusion, et dont la Communauté a pris acte avec plaisir lorsqu'elle a écouté votre déclaration? La Chambre pourrait-elle savoir quelles étaient ces suggestions, afin de pouvoir exprimer sa satisfaction ou son mécontentement?

En particulier, pourriez-vous également nous expliquer quel est le rapport entre votre déclaration et votre volonté d'entreprendre une «réduction graduelle et ordonnée des balances sterling officielles»? Cela

signifie-t-il qu'il y aura une réduction annuelle ou des réductions à intervalles réguliers des balances sterling? Dans cette hypothèse, comment conciliez-vous cela avec la condition que vous posez selon laquelle ces questions devront être traitées sans «que nos propres ressources et notre balance des paiements aient à supporter un fardeau inacceptable»? Pourriez-vous nous donner des précisions sur ces points?

**M. Rippon:** En ce qui concerne la pêche, je viendrai bien entendu vous faire un compte rendu à la lumière des avancées de nos négociations.

Je pense que mes déclarations à propos de la livre sterling ont été claires et qu'elles sont cohérentes avec nos discours précédents. Nous n'avons pas d'idées préconçues. Toutes ces questions seront à débattre après notre adhésion, à la lumière des événements.